

CAF : échange de pratiques sur la tarification

CAF du du 29 mai 2018

Tarifification des consultations (hors médecins)

- Max 11 € modulable
- 11 €, 5 € ou 2,5 €
- 11 €, 7 € ou 5 €
- 10,5 €, 4 € ou 0 €. La gratuité passe en réunion d'équipe
- 12 €, 6 € ou 2 €
- Max 10 € modulable
- Le montant remboursé par la mutuelle puis le montant max du SSM variable en fonction de la situation
- 11 € ou 0 € après validation par le directeur administratif (DA)
- 11 € modulable et gratuité uniquement avec l'accord du DA
- Jamais de gratuité : au minimum l'€ symbolique

Tarification des consultations (hors médecins) (2)

- 1^{ère} consultation :
 - Max 11 € modulable
 - toujours à 11 € compte tenu de la charge administrative liée à l'ouverture du dossier
 - 1^{ère} consultation toujours à 11,26 € X 2 compte tenu de la charge administrative liée à l'ouverture du dossier
 - à 5 € et assurée par l'AS
 - toujours 12 €

Tarification des consultations (médecins)

- Tarification INAMI
- Tiers-payant adapté : le patient ne paie que 5 € (c'est moins que le ticket modérateur)
- La majorité des services applique d'office le tiers-payant car autorisé par les mutuelles
- Assistants : tarif plein sur base de la supervision du sénior présent

Tarifification des co-consultations

- Toujours 11 € mais une seule fois et s'il y a un médecin, tarif INAMI à la place
- Max 11 € modulable
- Majoration en fonction du nombre de professionnels et de patients en même temps
- Pour les entretiens familiaux, 8,5 € par parent présent
- Max 11 € modulable par prestataire. La RW a accepté à condition que l'entretien soit alors plus long que la normal

Tarifification des consultations familiales, de couples, ...

- 8,5 € par parent présent
- 5 € par adulte présent
- 12 € d'office

Tarifification pour les AS

- Toujours gratuit chez l'AS quelle que soit sa prestation
- Max 5 € modulable
- Max 11 € modulable et gratuité uniquement avec l'accord du DA
- Gratuit chez l'AS sauf si elle assure une prestation non sociale
- Gratuit mais participation aux frais des démarches réalisées. Par ex : timbres, kms, ...
- Gratuit chez l'AS sauf pour l'entretien d'analyse de la demande
- Ce que le patient peut payer ce jour-là

Autres tarifications

- SAJ / SPJ : cf. feuille des tarifs en [annexes 1 et 2](#)
- Code de concertation entre professionnels :
 - Pédopsychiatres : cf. liste en [annexe 3](#)
 - Concertation autour du patient psychiatrique : limitée à certains diagnostics mais qui sont assez nombreux, nécessite la présence de 3 services et l'accord du patient ou de son représentant, le médecin généraliste doit être invité mais ne doit pas obligatoirement être présent. Un paiement est possible pour le service demandeur et pour les participants. (<https://www.inami.fgov.be/fr/themes/cout-remboursement/par-mutualite/sante-mentale/Pages/concertation-autour-patient-psychiatrique-domicile.aspx>)

Autres tarifications (2)

- Supervisions :
 - individuelles : 35 €
 - individuelles : 43,35 €
 - d'une crèche : 34,86 €
 - ONE : gratuites
- Analyses institutionnelles :
 - réalisées par 2 thérapeutes : 70 €/heure prestée

Autres échanges

- La majorité des services indique que tous leurs psychologues sont conventionnés. Ils n'ont jamais constaté d'ingérence des mutuelles dans les prises en charge
- Plusieurs services fonctionnent avec des bancontacts
- En cas de non paiement :
 - discussion avec le patient s'il est toujours suivi. Cela peut conduire à la fin de la prise en charge
 - si le RDV n'est pas annulé 48 hrs à l'avance, tarification d'office du montant que le patient aurait payé s'il était venu
 - le thérapeute apprécie lui-même s'il fait payer quelque chose la fois suivante